

Les crédits

avec un bon nombre de ces organismes écologiques non gouvernementaux.

Cet organisme quasi-gouvernemental, la table ronde nationale—je crois qu'elle relève du ministre de l'Environnement ou du premier ministre—devrait être mandaté pour élaborer une stratégie de communications. Il pourrait servir de lien entre tous ces groupes écologiques qui ont parfois de la difficulté dans leurs relations avec les organismes de l'État.

Je ne dis pas, tant s'en faut, qu'il va être facile de convaincre Greenpeace d'épouser cette cause. Je pense que nous n'avons pas tout mis en oeuvre pour y parvenir. C'est ma théorie. Pour être franc, si le ministre écrivait à tous ces groupes pour solliciter leur aide et que ceux-ci refusaient, leur crédibilité en souffrirait. Là où je veux en venir, c'est que même si nous avons eu de mauvaises expériences avec ce groupe dans le passé sur d'autres sujets, où nous avons mis en doute ses intentions, cela ne devrait pas nous empêcher de lui demander de s'intéresser à ce qui constitue sans doute l'un des pires désastres écologiques que nous ayons jamais eu dans notre pays.

• (1620)

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer à ce débat aujourd'hui. Il est bon que la Chambre prenne le temps d'étudier les problèmes des pêches dans l'Atlantique, mais encore faut-il débattre de ces problèmes.

J'ai hâte au jour où l'on pourra parler des incroyables succès de l'industrie des pêches et de la prospérité des localités qui en dépendent.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui parle d'étendre notre juridiction pour qu'elle englobe les deux extrémités des Grands bancs.

Les problèmes de l'industrie des pêches de l'Atlantique ne sont pas nouveaux. Les gens de la région vivent de la mer depuis littéralement des centaines d'années. Ils sont venus d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Les pêcheurs ont dû affronter les dangers de la nature, la domination des marchands et l'isolement. Le problème de la surpêche n'est pas nouveau non plus.

Aux yeux de bien des gens, les problèmes de cette industrie au Canada atlantique sont attribuables à deux facteurs: la surpêche par les navires étrangers et l'inaction du gouvernement à ce sujet. Il y a belle lurette que les pêcheurs, les syndicats, les travailleurs d'usine et les entreprises demandent au gouvernement de prendre des mesures énergiques contre la surpêche pratiquée par les navires étrangers.

Lorsque la crise actuelle a éclaté, à la fin des années 80, le gouvernement a chargé M. Leslie Harris, du Memorial University, d'étudier les réserves de morue de l'Atlantique et de formuler des recommandations. Dans son rapport, M. Harris a déclaré que, même si le Canada doit tâcher d'obtenir un accord négocié lui donnant juridiction aux deux extrémités des Grands bancs, et je cite:

L'établissement du total des prises admissibles et les autres décisions administratives doivent en toute logique être la responsabilité d'un même organisme de réglementation qui, dans le cas qui nous occupe, devrait être le gouvernement du Canada.

Tout le monde est d'accord pour dire qu'un règlement négocié donnant juridiction au Canada aux deux extrémités des Grands bancs serait préférable à des mesures unilatérales de la part du Canada. Par contre, le gouvernement envisage cette possibilité depuis quelques années sans qu'aucun progrès n'ait été réalisé. En réalité, les prises des navires étrangers ont augmenté dans cette région. Le gouvernement se tourne les pouces, tandis que les Espagnols, les Portugais, les Allemands, les Coréens et d'autres nous prennent notre poisson. Au nombre des recommandations officielles du rapport Harris, on lit notamment ceci:

Que le Canada devrait avoir comme objectif de négocier un accord international lui donnant juridiction sur la gestion de toutes les réserves de poisson du plateau continental canadien, même au-delà de la zone économique de deux cent milles, et, qu'à défaut d'atteindre cet objectif, le Canada devrait poser un geste unilatéral pour acquérir ces droits de gestion en vertu des dispositions de la Convention sur le droit de la mer.

«Poser un geste unilatéral», voilà les mots clés de cette citation, mais on dirait que c'est du chinois pour ce gouvernement.

À maintes occasions, le député de Bonavista—Trinity—Conception a évoqué le précédent historique que constituerait la mainmise du Canada sur les extrémités des Grands bancs. Je crois savoir que ce que veut le gouvernement, c'est étendre sa juridiction pour pouvoir s'exécuter.

Il y a tout juste un an, le gouvernement du Canada a envoyé la marine presque à l'autre bout du monde pour empêcher un fou de détruire complètement un pays. Au dire du gouvernement, il s'agissait de défendre la liberté. Très bien, mais qu'en est-il de la défense des pêcheurs canadiens? Qu'en est-il de la défense de notre environnement?

À l'instant même, un certain nombre de pêcheurs terre-neuviens se préparent à se rendre aux extrémités des Grands bancs pour empêcher des navires étrangers